



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 20/04/2021

Objet : Informations pratiques sur les reports et annulations de spectacles

Suite aux décisions gouvernementales annonçant la suspension de l'ensemble des spectacles, des représentations au Théâtre, à l'Auditorium et aux Docks ont dû être annulées ou reportées. Pour connaître les modalités de report ou de remboursement, retrouvez toutes les informations ci-dessous :

- **Le Théâtre :**

Pour connaître l'actualité des spectacles reportés ou annulés, consulter Cahors agglo : [ici](#)
Les billets achetés pour des spectacles reportés doivent être conservés et pourront être utilisés lors des dates de report.

Pour les spectacles annulés ou pour les spectateurs qui ne souhaitent pas maintenir leur place sur un spectacle reporté, **un avoir sera proposé sur la saison prochaine**. Si les spectateurs ne souhaitent pas acheter de billet la saison prochaine, ils bénéficieront d'un remboursement par chèque à l'issue de cette saison 2020-2021. Il suffira alors de déposer son billet de spectacle au théâtre ou dans la boîte aux lettres du Théâtre à la fin de la saison (juin), et un chèque de remboursement sera renvoyé par courrier.

Informations concernant la billetterie : 07 61 07 20 24

- **Les DOCKS**

En raison de la variabilité des annulations et des reports, le public est invité à consulter le site régulièrement actualisé : <https://www.lesdocks-cahors.fr/actualites/>
Les billets achetés pour des spectacles reportés doivent être conservés et pourront être utilisés lors des dates de report.

Pour se faire rembourser des places de concerts annulés, les spectateurs sont invités à se tourner vers le point de vente où le billet avait été acheté. Les places qui ont été achetées aux Docks doivent être renvoyées par courrier avec un RIB à l'adresse suivante : SMAC « Les Docks », 430, allée des Soupirs 46 000 Cahors.

Contacteur les Docks : 06 31 07 04 90 ou contact@lesdocks-cahors.fr

- **L'Auditorium**

Pour connaître l'actualité des spectacles annulés ou reportés, consulter Cahors agglo : [ici](#)
Les billets du Chœur du Capitole sont remboursés par chèque et doivent être renvoyés avec les coordonnées complètes par courrier à l'Auditorium du Grand Cahors.

Pour les autres spectacles de la saison culturelle en cours 2020 -2021, les billets achetés pour spectacles reportés doivent être conservés et pourront être utilisés lors des dates de report.

Pour les spectacles annulés ou pour les spectateurs qui ne souhaitent pas maintenir leur place sur un spectacle reporté, **un avoir sera proposé pour la saison prochaine.**

S'ils ne souhaitent pas acheter de billet la saison prochaine, ils bénéficieront d'un remboursement par chèque à l'issue de cette saison 2020-2021. Il suffira de renvoyer les billets ou de les ramener à l'auditorium.

Infos billetterie : 05 65 24 09 10 / ncaumes@grandcahors.fr

Contacts presse, Direction de la communication :

05 65 20 89 41 / 06 67 10 22 13